



BOURSES DE FORMATIONS INTERNATIONALES

APPEL À CANDIDATURES

SOMMAIRE

01.	OBJET DE L'APPEL	4
02.	L'INSTRUMENT « FORMATIONS INTERNATIONALES »	4
03.	PAYS ELIGIBLES	4
04.	FINANCEMENT	5
05.	DURÉE	5
06.	MODALITÉS D'INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE.....	5
06.1 /	instructions aux personnes candidates	5
06. 1.1 /	Comment introduire un dossier de candidature ?	6
06. 1.2 /	Information sur la sélection des personnes candidates.....	6
06.2 /	Critères de recevabilité.....	7
06.3 /	Critères de sélection.....	8
07.	CALENDRIER.....	9
08.	CONTACT	9

CONTEXTE

» L'ARES, actrice reconnue de la coopération internationale belge

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en Belgique. En tant que coupole unique, elle assure au secteur de l'enseignement supérieur en FWB une coordination globale.

L'ARES joue aussi un rôle crucial dans la coopération belge internationale en tant que partenaire non gouvernemental. Elle gère un budget de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) et coordonne, en collaboration avec les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la FWB, la mise en œuvre du volet académique francophone de cette coopération, en Belgique et dans 32 pays partenaires.

» Des savoirs aux changements, à l'horizon 2032

Cet appel s'inscrit dans le cadre du programme de coopération 2027-2032 de l'ARES « **Des savoirs aux changements** ». Ce programme :

- » vise à renforcer la contribution de la coopération académique à la stabilité, à la résilience et au développement durable des sociétés partenaires, en mobilisant simultanément le capital humain, les institutions d'enseignement supérieur et les réseaux de savoirs.
- » mobilise l'ensemble des établissements de Belgique francophone aux côtés de leurs partenaires académiques et extra-académiques du Sud global.

» L'ARES, le VLIRUOS et l'IMT, la #TeamBelgium académique

Le programme de coopération de l'ARES contribue, aux côtés de ceux du VLIRUOS et de l'Institut de médecine tropicale (IMT), à une stratégie académique commune portée à l'échelle de la Belgique. Réunis au sein de la #TeamBelgium, ces trois partenaires mettent en commun leurs expertises pour déployer la stratégie « Higher Education and Science for Sustainable Development » ([HES4SD](#)).

Dans ce cadre et pour répondre aux défis mondiaux contemporains, ces trois institutions s'engagent à soutenir des projets de coopération académique, alignés sur leur ambition commune :

- » Stimuler l'innovation génératrice d'impact.
- » Développer des partenariats mutuellement bénéfiques.
- » Former les personnes actrices du changement de demain.
- » Renforcer le rôle de la Belgique dans le monde.



01. OBJET DE L'APPEL

Appel à candidatures pour l'octroi d'une bourse pour suivre une formation internationale dispensée en Belgique durant l'année académique 2027-2028, dans le cadre du Programme de coopération académique internationale 2027-2032 de l'ARES, financé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (SPF-AE).

- » Date d'ouverture : 03 aout 2026
- » Date limite pour la demande de création/validation d'un nouveau compte GIRAF : 4 septembre 2026 à 16h (heure belge, UTC+1)
- » Date de clôture pour la soumission des candidatures via la plateforme GIRAF : 18 septembre 2026 à 12h (heure belge, UTC+1).

02. L'INSTRUMENT « FORMATIONS INTERNATIONALES »

Les **Formations internationales**, organisées au sein des EES de la FWB et pleinement intégrées dans leurs programmes d'études, visent à **renforcer les compétences et connaissances** des participantes et participants afin de leur permettre de **devenir des personnes actrices de changement** dans la société, en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, des **bourses de Formations internationales** offrent la possibilité à des personnes résidentes d'un **pays partenaire de l'ARES** de suivre l'une de ces formations - à savoir un **bachelier de spécialisation**, un **master de spécialisation** ou une **formation continue** -, au sein d'un établissement de la FWB en Belgique et de bénéficier d'une bourse pour la suivre.

Public cible

- Personne résidente d'un pays partenaire de l'ARES.
- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures.
- Disposant d'une expérience professionnelle de minimum 2 ans après le dernier diplôme d'études supérieures.

03. PAYS ELIGIBLES

Les **32 pays éligibles** pour les bourses de Formations internationales sont :

Afrique du Sud, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Palestine, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République de Guinée (Conakry), Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Vietnam, Zimbabwe.

04. FINANCEMENT

Pour le bachelier et les masters de spécialisation

POSTE	MODALITÉS
Frais de déplacement international	En classe économique sur une compagnie IATA, maximum un aller-retour par année académique
Allocation de subsistance	Forfait mensuel pour une durée de 12 mois (+13 ^e mois réduit)
Frais exceptionnels liés aux demandes de visa	Variable. Jusqu'à 200 €, compris dans l'allocation de subsistance. Mais lorsque le montant total dépasse 200 €, l'excédent est pris en charge sur frais réels et sur pièces justificatives.
Frais de déplacement inter-établissement	Pour un maximum de 250 €, sur frais réels à justifier
Frais d'assurance	Directement payés par l'ARES

Pour la formation continue

POSTE	MODALITÉS
Frais de déplacement international	En classe économique sur une compagnie IATA, maximum un aller-retour par année académique
Allocation de subsistance	Forfait mensuel pour la durée de la formation
Frais additionnels liés au déplacement international	Forfait de 200 €
Frais d'assurance	Directement payés par l'ARES

05. DURÉE

» Pour le bachelier et les 8 masters de spécialisation :

1 an (une année académique débutant en septembre de l'année X et se terminant en juin ou septembre de l'année X+1).

» Pour la formation continue :

6 mois

06. MODALITÉS D'INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE

06.1 / INSTRUCTIONS AUX PERSONNES CANDIDATES

Candidater à une bourse de l'ARES est gratuit. L'ARES ne demande donc aucun frais à quelque étape du processus de candidature ou de sélection que ce soit.

Vous pouvez signaler tout problème concernant des personnes ou des sociétés qui prétendent agir au nom de l'ARES et demandent un quelconque paiement par e-mail à bourses-cooperation@ares-ac.be. Toute information relative à la gestion des données à caractère personnel est disponible sur le [site web de l'ARES](#).

06. 1.1 / COMMENT INTRODUIRE UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Votre dossier de candidature devra être soumis à l'ARES via la plateforme GIRAF (www.giraf.ares-ac.be).

La procédure en **4 étapes-clés** :

01. Avoir un compte GIRAF actif

» **Créer votre compte.** Une fois validé par l'ARES (délai de quelques heures à quelques jours, inutile de créer plusieurs comptes), vous recevrez un mail de confirmation pour vous créer un mot de passe et vous connecter. La création d'un nouveau compte sera bloquée deux semaines avant la date limite de cet appel.

» **Vous avez déjà un compte ?** S'il a déjà été activé par l'ARES et si vous l'avez utilisé les deux années précédentes, vous pouvez réutiliser ce compte et, si nécessaire, réinitialiser votre mot de passe. Dans le cas contraire, vous devez créer un nouveau compte GIRAF.

02. Accéder au formulaire de candidature

Il est disponible via l'onglet **Appels concurrentiels** de votre profil.

Attention, vous ne devez cliquer **qu'une seule fois sur le bouton « Candidature formation internationale 2027-2028 »**. Vous retrouverez ensuite votre formulaire quoiqu'il arrive dans le tableau **« Mes tâches »** de ce même onglet **« Appels concurrentiels »**.

03. Compléter le formulaire

Il peut être complété en plusieurs fois, tant que vous utilisez l'option **« Enregistrer le brouillon »**. Vous retrouverez à chaque fois votre formulaire dans le tableau **« Mes tâches »** de l'onglet **« Appels concurrentiels »**.

Veuillez noter qu'il existe des champs obligatoires (marqué par un *) à remplir dans le formulaire pour faire la première sauvegarde.

04. Soumettre sa candidature

À partir du moment où vous cliquez sur **« Soumettre ma candidature »**, votre dossier est transmis à l'ARES et vous ne pouvez plus le modifier. Vous pouvez encore le consulter dans le tableau **« Mes dossiers soumis »**.



06. 1.2 / INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES PERSONNES CANDIDATES

En juin 2027 au plus tard, suivant les différentes étapes du processus de traitement des candidatures, l'ARES adresse un courrier électronique :

- » aux personnes **candidates retenues et de réserve** ;
- » aux personnes **candidates non retenues**.

L'ARES ne communique pas d'autres informations aux personnes candidates. Les éventuels recours contre la décision de sélection peuvent être introduits auprès du [Conseil d'État](#).

06.2 / CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Pour que la demande soit recevable, la personne candidate doit :

01. Être résidente permanente et travailler dans l'un des 32 pays éligibles (Cf 3. Pays éligibles à la page 4). Exception : les personnes de nationalité palestinienne sont éligibles même si elles ne résident pas dans l'un de ces 32 pays.
02. Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures et correspondre aux conditions d'admission de la formation dont le descriptif se trouve sur le site web de l'ARES.

La personne candidate doit être titulaire du grade académique pertinent demandé depuis maximum 20 ans au moment du début de la formation. Ce délai maximum est augmenté d'une année par accouchement et/ou par adoption.
03. Témoigner d'une occupation professionnelle pertinente, dans l'un des 32 pays éligibles, d'au moins deux ans après le dernier diplôme d'études supérieures et avant la date de clôture de l'appel.
04. Compléter le dossier dans la langue dans laquelle est dispensée la formation et pouvoir attester d'une bonne connaissance écrite et parlée de celle-ci. En outre, connaître un minimum de français permet une bonne intégration à la vie quotidienne en Belgique.
05. Candidater à une seule formation.

Attention, le respect des critères de recevabilité ne garantit aucunement la sélection et l'admissibilité à la formation (voir 6.3 Critères de sélection à la page 8).

Les personnes candidates ne doivent pas obtenir au préalable une admission dans l'un des établissements d'enseignement supérieur francophones de Belgique pour pouvoir candidater aux bourses de l'ARES.

Liste des documents obligatoires pour que la candidature soit recevable :

1. 2 lettres de recommandation (académique et/ou professionnelle) dont une d'une validité inférieure à 6 mois.
2. Copies originales des diplômes.
3. Copies originales des relevés de notes de toutes les années.
4. Justificatifs d'occupation des 5 dernières années.
5. Certificat de nationalité, carte d'identité nationale (carte d'électeur non autorisée) ou copie du passeport.
6. Preuve de résidence (certificat de résidence, carte de résident ou titre de séjour. Si un tel document n'existe pas dans votre pays de résidence, veuillez fournir une déclaration sur l'honneur signée)
7. Promesse de réengagement de l'employeur.

Avant de candidater, il est impératif de prendre connaissance des conditions d'admission propres à chaque formation (descriptifs de chaque formation disponible sur le site web de l'ARES).

Aucun suivi ne sera accordé aux dossiers qui ne sont pas complétés dans leur intégralité et ne sont pas accompagnés des pièces à joindre obligatoirement.

06.3 / CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour chaque formation, la sélection est réalisée par un jury académique, au regard de **8 critères** :

01. La qualité du parcours académique

La qualité académique des candidatures est évaluée sur la base des diplômes, des listes de cours suivis, des résultats, des activités d'enseignement ou de recherche et des publications.

Pour les formations diplômantes, la priorité est accordée aux personnes qui ne sont pas déjà porteuses d'un diplôme aux compétences équivalentes, sauf circonstances exceptionnelles dûment motivées dans le dossier de candidature.

02. Le bénéfice de bourses précédentes

Les personnes ayant précédemment bénéficié d'une bourse ARES en Belgique ne sont pas éligibles

03. L'expérience professionnelle

La priorité est accordée à des personnes qui, après leurs études supérieures, ont eu l'occasion d'exercer une profession en relation avec les enjeux du développement durable abordés par les formations proposées. L'impact de l'expérience professionnelle est un élément d'appréciation.

04. L'appartenance à une institution partenaire

Les personnes qui travaillent au sein d'une institution avec laquelle l'ARES a conclu un partenariat, soit dans le cadre de l'Appui institutionnel, soit dans le cadre d'un Projet de recherche pour le développement ou d'un Projet de formation Sud, se voient accorder, en cas d'égalité sur les autres critères de sélection, une priorité.

05. Le potentiel de capacité des personnes à être des actrices de changement dans leur propre société

Une attention particulière est accordée aux dossiers des personnes qui, outre leurs qualités académiques, ont fait preuve d'engagement au service du développement durable.

06. Les critères de nationalité

Chaque établissement organisateur d'une formation internationale veille à la diversité géographique au sein de sa sélection.

07. Le genre

La sélection des candidatures vise la parité de genre dans chaque formation. À minima, l'effet cascade pour le genre sera respecté dans la sélection. Il est défini comme tel : la proportion de femmes retenues doit être supérieure ou égale à la proportion de candidatures féminines et jugées de qualité suffisante.

08. La capacité (personnelle et professionnelle) à assurer un transfert des connaissances et des compétences acquises par les personnes boursières

Il est exigé un maximum de garanties concernant le retour de la candidate ou du candidat dans son pays d'origine ou dans un autre pays ainsi que sa réinsertion dans une profession qui lui permettra de mettre la formation acquise en Belgique au service du développement durable (par exemple un contrat de travail, une promesse formelle d'engagement) et de produire un effet multiplicateur.

07. CALENDRIER

DATE	ACTION
03 aout 2026	Ouverture de l'appel à candidatures
04 septembre 2026 à 16h (heure belge, UTC+1)	Date limite pour la demande de création/validation des nouveaux comptes GIRAF
18 septembre 2026 à 12h (heure belge, UTC+1)	Date limite de soumission des candidatures via la plateforme GIRAF
Entre octobre 2026 et mai 2027	Processus de présélection et de sélection des personnes candidates
Juin 2027 au plus tard	Communication des résultats aux personnes candidates : » retenues et de réserve » non retenues

Date limite d'introduction des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être soumis via GIRAF pour le 18 septembre 2026 à 12h (heure belge, UTC+1), au plus tard. Après cette date et heure, aucun dossier ne pourra être soumis.

08. CONTACT

Des questions relatives à l'appel Bourses Formations internationales ?

- » Contactez l'ARES via bourses-cooperation@ares-ac.be.

Des questions relatives au contenu d'une formation ?

- » Contactez les personnes de contact renseignées auprès de cette formation et disponibles sur le [site web de l'ARES](#).

Des questions relatives aux données à caractère personnel

- » Consultez le [site web de l'ARES](#).